

**TAQA MOROCCO**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams  
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique  
de Jorf Lasfar, El Jadida  
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE**  
**EN DATE DU 24 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six ;  
Les vingt-quatre mars ;  
A 9h30,

Les membres du Directoire de la société TAQA Morocco, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 dirhams dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida, (« **TAQA MOROCCO** » ou la « **Société** »), se sont réunis dans les bureaux de la Société, sis 29 Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis 20410 – Casablanca, sur convocation du Président du Directoire.

Assistent à la réunion :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Zakaria Fafouri, membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, membre du Directoire ;
- Monsieur Mehdi Belghiti, membre du Directoire ;
- Monsieur Said El Mamouni, membre du Directoire ;

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Adnane Faouzi, Associé de Deloitte Audit, Commissaire aux Comptes ;
- Monsieur Mounsif Ighiouer, Associé de PwC, Commissaire aux Comptes.

Le Président du Directoire constate que tous les membres du Directoire sont présents et que le quorum est atteint. En conséquence, le Directoire peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini préside la séance, en sa qualité de Président du Directoire.

Monsieur Said El Mamouni assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président indique aux membres du Directoire qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Proposition d'affectation du résultat annuel ;
- Etablissement du rapport de gestion du Directoire ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour ;
- Emission par la Société d'une Garantie à Première Demande ;
- Octroi d'un prêt d'actionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

**PREMIERE DECISION**

Le Président présente et commente les états financiers (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il commente ces comptes, fait un exposé sur la marche de la Société pendant l'exercice écoulé et fournit les précisions sur les résultats de cet exercice.

Puis, il offre la parole aux membres du Directoire.

Après échange de vues et après en avoir délibéré, le Directoire arrête, à l'unanimité et définitivement, les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 se soldant par un bénéfice net de **951.449.157,07 Dirhams** et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### DEUXIEME DECISION

Le Président présente et commente les comptes consolidés de la Société avec sa filiale, la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A.

Il rappelle les méthodes de consolidation qui sont indiquées en annexe auxdits comptes.

Puis, il offre la parole aux membres du Directoire.

Après échange de vues et après en avoir délibéré, le Directoire arrête, à l'unanimité, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui viennent de lui être présentés, faisant ressortir un Résultat Net Part du Groupe de **980.721.549,00 Dirhams**.

### TROISIEME DECISION

Le Directoire décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat annuel de la manière suivante :

1. Bénéfice net au 31 décembre 2025	(a) =	951.449.157,07 dirhams
2. Dotation à la Réserve légale	(b) =	0,00 dirhams
3. Nouveau solde :	(c) = (a)-(b) =	951.449.157,07 dirhams

#### Auquel s'ajoute :

4. Le report à nouveau antérieur		0,00 dirhams
5. Autres réserves (Réserves facultatives)	(d) =	1.845.842.731,43 dirhams
6. Bénéfice disponible pour distribution	(e) = (c)+(d) =	2.797.291.888,50 dirhams
7. Dividendes :38 dirhams X 23.588.542 actions*	(f) =	896.364.596, 00 dirhams
8. Reliquat à affecter en réserves facultatives	(g) = (e) – (f) =	1.900.927.292,50 dirhams

\* Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 25 septembre 2026.

### QUATRIEME DECISION

Le Directoire arrête et approuve, à l'unanimité, les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire de même que l'exposé sommaire de l'activité de la Société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

Il charge son Président de transmettre au Conseil de Surveillance les états de synthèse qui viennent d'être arrêtés ainsi que le projet de rapport de gestion.

## **CINQUIEME DECISION**

Le Directoire décide, à l'unanimité, de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 26 mai 2026 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis - 20410 Casablanca, et par voie de visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Ratification de la cooptation de deux Membres du Conseil de Surveillance ;
11. Fixation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
12. Expiration des mandats de quatre membres du Conseil de Surveillance et renouvellement de leurs mandats ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Directoire confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation de ladite Assemblée Générale.

Il charge également son Président de prendre, après la réunion du Conseil de Surveillance appelé à examiner les états de synthèse et le rapport de gestion, toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information relatif à la prochaine Assemblée Générale dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

## **SIXIEME DECISION**

Le Président indique aux Membres du Directoire que la Société envisage :

- d'émettre une Garantie à Première Demande (« GAPD ») au profit des prêteurs EBL de sa filiale, TAQA Morocco Wind Corporation, dans le cadre du financement du projet de ferme éolienne de Boujmil ; et
- de consentir un prêt d'actionnaire d'un montant de MAD 102.000.000 à sa filiale TAQA Morocco Green Energy destiné à financer les coûts de construction du projet de ferme éolienne de Boujmil pendant la période de LNTP.

Le prêt d'actionnaire sera consenti au taux d'intérêt de 4,2 % hors taxe l'an et pour une maturité d'une (1) année.

Après discussion, le Directoire décide à l'unanimité de soumettre l'émission de la GAPD et l'octroi du prêt d'actionnaire à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

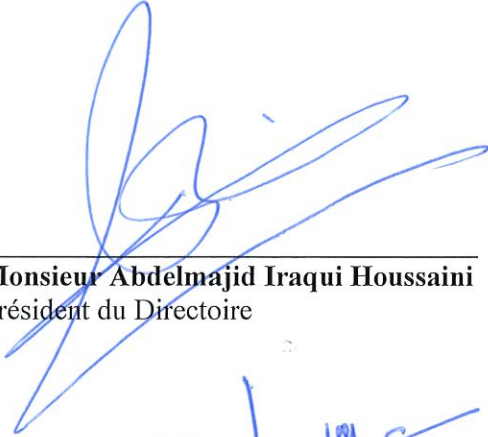
## **SEPTIEME DECISION**

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seraient prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

Fait à Casablanca, le 24 mars 2026



---

**Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini**  
Président du Directoire



---

**Monsieur Zakaria Fafouri**  
Membre du Directoire



---

**Monsieur Said El Mamouni**  
Secrétaire